



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

particuliers

**PROFESSIONNELS**

entreprises



## Pack Agricole

Assurez vos revenus et ceux de vos proches ...  
actuels et futurs

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.  
Pour connaître le détail et l'étendue des conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat.

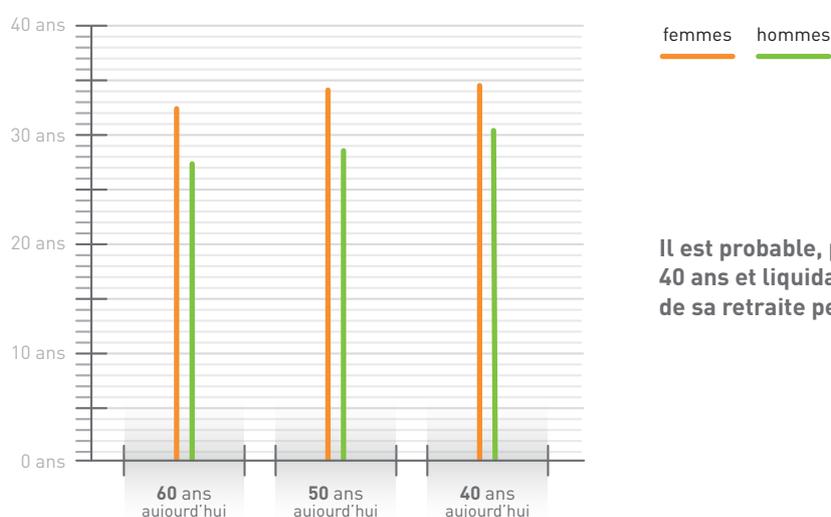
# La retraite des exploitants agricoles



## Savez-vous quel sera le montant de votre retraite ?

Lors de votre départ en retraite, vos revenus vont fortement baisser, les pensions versées par votre régime de retraite de base ne suffisant pas à compenser la perte de vos revenus.

### Espérance de durée de retraite pour un départ à 62 ans



Il est probable, pour un homme âgé aujourd'hui de 40 ans et liquidant sa retraite à 62 ans, de bénéficier de sa retraite pendant au moins 30 ans.

Source : Tables d'expériences La Retraite 2008, Generali.



**Nous vivons de plus en plus longtemps, il est donc de plus en plus important de bien préparer sa retraite.**

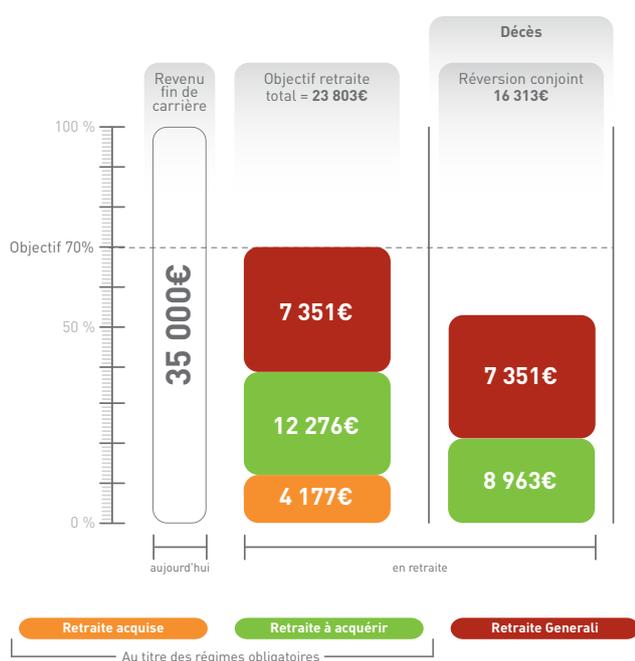


# Exemple

- Monsieur Chapuis, marié, 42 ans, exploitant agricole.
- Son revenu agricole actuel est de 35 000 € / an.
- On suppose que son revenu sera identique en fin de carrière.
- Ses droits de retraite acquis au régime obligatoire s'élèvent aujourd'hui à 4 177 € / an.

## Ses objectifs de départ en retraite :

- Bénéficier de sa retraite dès 65 ans.
- Maintenir environ 70 % de son revenu d'activité actuel, soit 23 803 € / an.
- Reverser 100% de ses droits à la retraite à son épouse s'il venait à disparaître avant elle.



## Comment Monsieur Chapuis va-t-il réaliser ses objectifs ?

- Ses régimes obligatoires lui permettront d'acquérir 16 453 € / an, soit 4 177 € déjà acquis + 12 276 €.
- Avec La Retraite Generali, il va obtenir 7 351 € de pension supplémentaire.

**Au final, la prestation de Generali correspond à 31% de la retraite totale de Monsieur Chapuis.**

## Que se passerait-il si Madame Chapuis survivait à son mari ?

- Elle percevrait 8 963 € / an de la part du régime obligatoire.
- La Retraite garantit la réversion totale de la retraite acquise au régime complémentaire, soit 7 351 €.

**Au final, 45% de la retraite de réversion de Madame Chapuis sera apportée par Generali.**

## Quel est le coût réel de la cotisation La Retraite de Monsieur Chapuis ?

Hypothèse : souscription d'un contrat La Retraite avec un investissement de 100% sur le Fonds Euro et une cotisation mensuelle de 500 €.

	Tranches d'imposition (hypothèses)	
	TMI 30%	TMI 14%
Revenu	35 000	35 000
Cotisation La Retraite	6 000	6 000
Économie de charges sociales réalisée	1 632	1 632
Économie fiscale réalisée	613	286
<b>Coût réel de la cotisation La Retraite</b>	<b>3 755</b>	<b>4 082</b>

Dans le cadre de la loi Madelin agricole (loi n°97-1051 du 18/11/97 codifiée à l'art 154 bis-O A), il pourra déduire sa cotisation fiscalement.

**La Retraite Generali vous permet de combler les carences de vos retraites obligatoires et de protéger votre conjoint.**



## Préparez votre retraite sereinement avec La Retraite

- Une retraite garantie : le montant minimum de vos revenus à la retraite est connu dès la signature du contrat (avec La Retraite en Euro) ;
- Des revenus à la retraite revalorisés chaque année ;
- La possibilité pour le conjoint de percevoir l'intégralité de votre retraite Generali ;
- Une protection en cas de coup dur : Generali prend en charge le paiement des cotisations après une franchise de 90 jours en cas d'incapacité de travail ;
- Des cotisations déductibles de vos impôts et qui diminuent vos charges sociales.



# La prévoyance des exploitants agricoles



## Êtes-vous sûr que vous et vos proches êtes bien protégés ?

Préserver la pérennité de votre exploitation pour assurer votre avenir et celui de votre famille est votre préoccupation quotidienne.

## Exemple

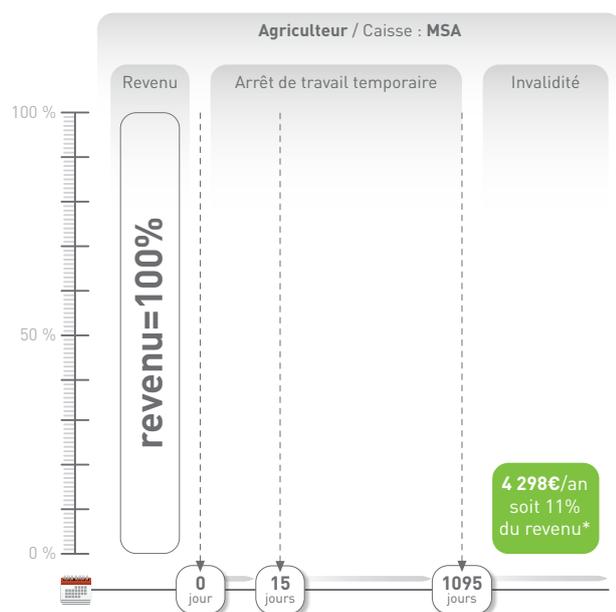
### Si vous êtes dans l'impossibilité d'exercer votre activité professionnelle, de quels revenus disposerez-vous ?

En cas d'arrêt de travail, votre régime obligatoire ne vous indemnise pas suffisamment pour faire face, à la fois, aux charges fixes de votre activité et à la baisse de vos revenus.

- Monsieur Chapuis, marié, 42 ans, 2 enfants.
- Son revenu est de 97 € / jour, soit 35 000 € annuel.

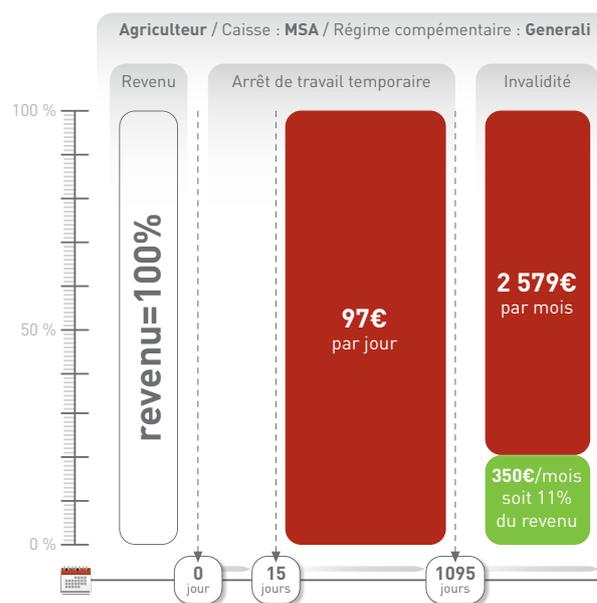
Prévoyance complémentaire Generali

Régime Obligatoire



En cas d'arrêt de travail, Monsieur Chapuis ne bénéficie d'aucune indemnité journalière de la part de la MSA.

\*Ce montant est fixé forfaitairement par l'AMEXA en cas d'invalidité.



Monsieur Chapuis peut souscrire une formule lui garantissant, en cas d'arrêt de travail temporaire, le versement de l'intégralité de son revenu journalier. Il peut choisir son délai contractuel de franchise : ici, Monsieur Chapuis a choisi un délai de 15 jours.

Les prestations d'Atoll Prévoyance sont **forfaitaires** : leurs montants ne tiennent compte ni du revenu au moment de l'arrêt de travail, ni des prestations versées par le régime obligatoire.

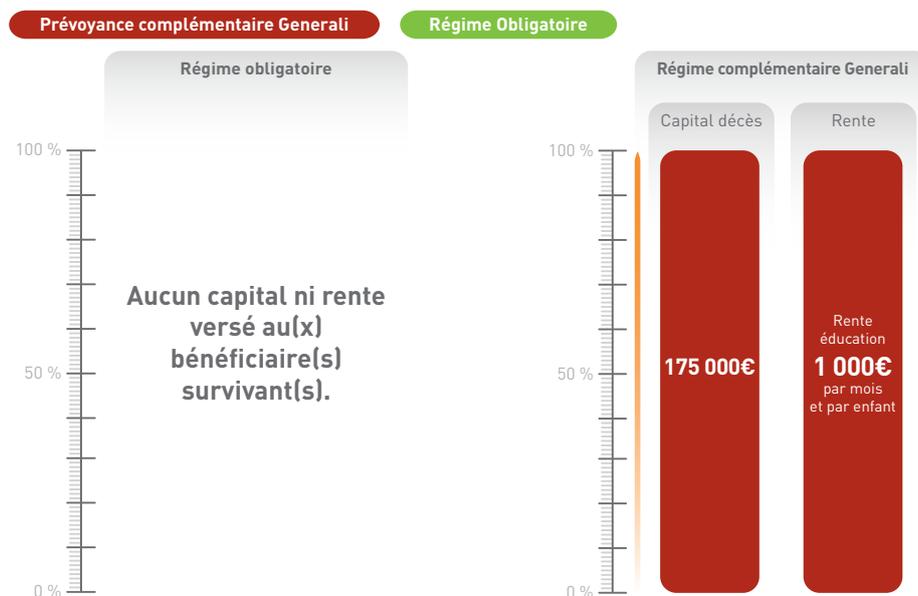
**Grâce à Generali, vous avez la possibilité de maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail de courte ou de longue durée.**

# Exemple

## Si vous venez à disparaître, de quelles garanties aura besoin votre famille ?

En cas de décès, votre régime obligatoire ne verse aucun capital ni rente à vos proches.

- Monsieur Chapuis, marié, 42 ans, 2 enfants.
- Son revenu annuel est de 35 000 €.



Le régime obligatoire ne verse rien à vos proches.

Le régime complémentaire de Generali vous propose différentes garanties pour répondre à vos souhaits :

- capital décès,
- rente de conjoint (option),
- rente éducation (option).

Dans notre exemple, Monsieur Chapuis a choisi de souscrire un contrat garantissant le paiement d'un capital de 175 000€ au(x) bénéficiaire(s) de son choix, et d'une rente éducation mensuelle de 1 000€ / mois pour chacun de ses 2 enfants.

**Grâce à Generali, vos proches peuvent ainsi percevoir un capital et une rente pour les aider financièrement.**

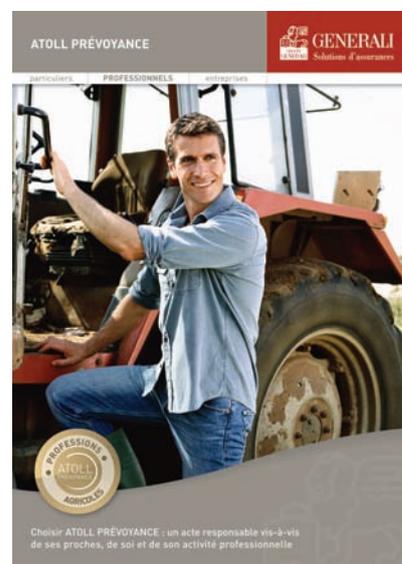
**Les garanties d'Atoll Prévoyance vous permettent de compléter les prestations de votre régime obligatoire.**



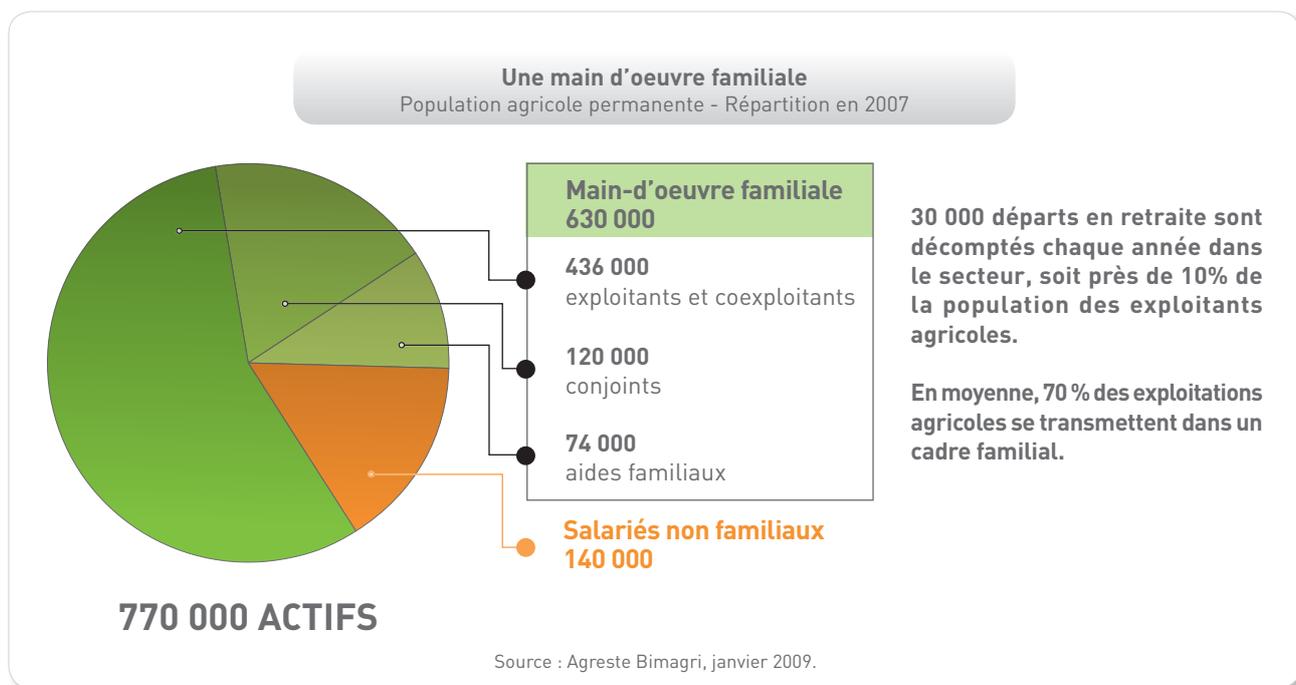
## Maintenez votre niveau de vie et celui de vos proches avec **Atoll Prévoyance**

- Vous déterminez librement le montant des garanties dont vous aurez besoin en cas de décès, d'arrêt de travail ou d'invalidité ;
- Les prestations versées dans le cadre de votre contrat bénéficient du régime fiscal de l'assurance vie ;
- Vos proches ont la possibilité de percevoir des capitaux ou des rentes pour les aider financièrement en cas de besoin.

**Generali encourage les jeunes exploitants qui s'installent avec une réduction des cotisations : -50% la première année ; -25% la deuxième année.**



# La constitution et la transmission du patrimoine des exploitants agricoles



## Comment acquérir et protéger vos biens professionnels ?

326 000 exploitations agricoles professionnelles ont été recensées en 2009.

Chaque année, quelques 16 000 nouveaux exploitants s'installent, représentant un peu moins de 5% de la population du secteur agricole.

Ces entrepreneurs ont souvent besoin d'acquiescer un investissement de départ et de recourir à un prêt.

Generali, 2<sup>ème</sup> assureur généraliste en France (source : FFSA, juin 2011), couvre votre prêt en vue de vous garantir le maintien de la propriété de votre bien professionnel en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité.



## Comment protéger votre conjoint et transmettre votre patrimoine si vous disparaissiez prématurément ?

Pour que la transmission de votre patrimoine professionnel se déroule dans les meilleures conditions, Generali vous propose d'assurer votre emprunt.



## Anticiper sereinement toutes les éventualités pour permettre à vos proches de conserver votre bien professionnel est essentiel.

# Exemple

- Madame et Monsieur Chapuis empruntent 100 000 € pour moderniser leur exploitation.
- En cas de décès de l'un ou de l'autre, l'intégralité du capital restant à rembourser sera payée directement par Generali à la banque.
- En cas d'incapacité de travail ou d'invalidité, Generali prend en charge les échéances du prêt à terme échu.

**Que ce soit pour protéger sa famille, couvrir un prêt ou assurer la pérennité de son entreprise, le contrat NOVITA se révèle adapté à vos souhaits.**



## Sécurisez vos emprunts professionnels avec le contrat **Novità Emprunteurs**

- Un tarif garanti sur toute la durée du contrat ;
- L'exonération du paiement des cotisations après 90 jours en cas d'arrêt de travail (option);
- Des garanties en cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès pour une protection optimale de la famille ;
- Un contrat pour tous les types de prêts.



# Recueil d'informations

## ATOLL PRÉVOYANCE

Rappel : âges de souscription des garanties : de 16 à 65 ans

Generali encourage les jeunes exploitants qui s'installent avec une réduction des cotisations : -50% la première année ; -25% la deuxième année.

CAPITAL DÉCÈS / INVALIDITÉ PERMANENTE ET TOTALE	Âge limite de versement des prestations	Montants proposés min /max	<input type="checkbox"/> Montants choisis « y compris RO »
Capital décès toutes causes	75 ans	10 000 € / 1 200 000 €	€
Capital décès accidentel supplémentaire	65 ans	10 000 € / 2 000 000 €	€
<b>Rente de conjoint</b> Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	75 ans	100 € / 5 000 € par mois	€
<b>Rente éducation</b> Enfant 1 : ..... Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	65 ans	100 € / 1 000 €	€
Enfant 2 : ..... Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		100 € / 1 000 €	€
Enfant 3 : ..... Date de naissance : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		100 € / 1 000 €	€

### LES GARANTIES DE REVENUS DE GENERALI

#### o Incapacité temporaire de travail et d'invalidité :

Indemnités journalières linéaires :

Montants proposés de 10 à 500 €/jour

Montants choisis y compris le RO/jour  €

Choix des franchises (prise en charge jusqu'à 70 ans maxi) : **Entourez votre choix**

Franchises (en jour)	cochez >	<input type="checkbox"/>					
Hospitalisation		3	3	3	3	180	365
Accident		0	0	15	30	180	365
Maladie		15	30	30	90	180	365
Franchise relative : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (si option cochée ci-dessus)		7	7	15	30	-	-

#### o Rente invalidité (prise en charge jusqu'à 65 ans maxi)

Montant de la rente d'invalidité : de 300 € à 15 000 € par mois

Montant choisi :  €

### AUTRES GARANTIES PROPOSÉES

#### o Capital invalidité

Garantie(s)	Age limite de souscription	Age maxi de prise en charge	Montants proposés	Montants choisis
Capital invalidité supérieure à 66 %	60 ans	65 ans	10 000 € / 1 200 000 €	€
Capital invalidité accidentelle supplémentaire	60 ans	65 ans	10 000 € / 2 000 000 €	€

Option 7 à 66 % :  Oui  Non Y compris accident :  Oui  Non

o **Frais professionnels** : de 10 à 500 €/jour Montant choisi :  /jour (prise en charge jusqu'à 70 ans maxi)

Durée de l'indemnisation :  1 an  3 ans

Franchises (en jour)	cochez >	<input type="checkbox"/>					
Hospitalisation		3	3	3	3	180	365
Accident		0	0	15	30	180	365
Maladie		15	30	30	90	180	365

o **Garantie «enfant hospitalisé»** : 50 € / jour

Oui  Non

# Recueil d'information

## VOS DONNÉES PERSONNELLES

A compléter pour réaliser des études personnalisées (La Retraite, Novità, Atoll Prévoyance)

M  Mme  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance :

Profession : .....

Revenus :  €

Nombre d'enfants : .....

Âge du conjoint : .....

Caisse du régime obligatoire : MSA

Sport pratiqué :  Non

Oui, lequel ? .....

## LA RETRAITE

Date de début d'activité : .....

Revenus de début d'activité :  €

Taux de remplacement souhaité :  €

Revenus professionnels :  €

Réversion :  oui  non  à 60%  à 100%

Âge de départ :

Taxe d'imposition :  €

## NOVITÀ

### Caractéristiques du prêt demandé (cochez la case correspondante)

Projet à financer :  activité professionnelle  résidence principale  résidence secondaire  
 travaux  investissement locatif

Montant :  € Durée du prêt : .....

Mode de remboursement du prêt :  amortissable : une fraction du capital est remboursée chaque année

in fine : le capital est remboursé à la fin du prêt

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.



GVM105B - Avril 2012 - Crédit photos : thinkstock

## Génération responsable



**GENERALI**  
Solutions d'assurances

**Generali Vie**  
Société anonyme au capital de 299 197 104 euros  
entreprise régie par le code des assurances  
602 062 481 RCS Paris

Siège social  
11 boulevard Haussmann  
75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre  
italien des groupes d'assurances sous le numéro 026